INFORMATION PRESSE



Programme Local de Prévention des déchets : consultation des habitants de m2A du 09 au 30 novembre 2026

Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) s'est engagée depuis 15 ans dans une politique de prévention des déchets, en adoptant notamment son "Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères & Assimilées" (PLP-OMA) pour la période 2013-2017. Avec pour ambition d'être un territoire de nouvelle donne environnementale, m2A a ensuite poursuivi sa démarche en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés, à travers des actions phares telles que l'opération "J'adopte des poules", les "Ateliers Zéro Déchet", ou encore la "Quinzaine m2A de Réduction des Déchets", en complément de sa politique de gestion des déchets, avec notamment le tri sélectif.

En 2026, m2A s'engage davantage encore en proposant l'adoption d'un nouveau "Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés" (PLPDMA) pour la période 2026-2031.

Dans un esprit de co-construction et de concertation inscrit dans l'ADN de m2A, les habitants des 39 communes de l'Agglomération sont pour l'occasion invités à donner leurs avis du 09 au 30 novembre 2026, dans le cadre d'une consultation publique en ligne sur : m2A.fr/environnement/prevention-reduction-dechets/plpdma-programme-local-prevention-dechets-menagers-assimiles.

15 ans d'actions de prévention des déchets

Depuis 15 ans, Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) est engagée dans la prévention et la réduction des déchets, avec un 1er Programme Local de Prévention des Ordures Ménagères & Assimilées (PLP-OMA) de 2013 à 2017. Ce dernier portait sur les ordures ménagères (bac brun ou bleu) et la collecte sélective (bac jaune), ainsi que sur une partie des déchets des activités économiques. De nombreuses actions ont été initiées dans ce cadre en matière de sensibilisation, consommation responsable, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage et jardinage au naturel, ou encore réemploi (ce qui signifie "Seconde vie des produits").

Depuis, certaines actions ont été poursuivies, notamment la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), devenue la "Quinzaine m2A de Réduction des Déchets", et de nouvelles actions ont vu le jour, telles que : les "Ateliers Zéro Déchet", le don de poules pondeuses avec l'opération "J'adopte des poules", le Village du "Réemploi" au sein de la Foire Expo...

Ainsi, depuis 2013, m2A et ses 100 partenaires mobilisés ont réalisé plus de 2 600 animations, sensibilisant plus de 107 100 personnes à la réduction des déchets sur le territoire.

Un nouveau programme de prévention des déchets à l'horizon 2031

La loi fixe les différentes étapes d'élaboration d'un programme de prévention des déchets et prévoit une période de consultation au terme de l'élaboration du projet.

Ainsi, m2A souhaite soumettre à la consultation son nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA), élaboré en concertation avec les acteurs du territoire. Il porte sur les ordures ménagères, la collecte sélective avec une partie de déchets provenant des activités économiques et sur les déchets occasionnels des ménages (essentiellement les déchetteries).

Ce nouveau programme amplifie et organise ce qui existait déjà, dans un cadre renouvelé. Il propose en outre de mobiliser de nouveaux publics et partenaires, de développer de nouvelles thématiques et d'associer des actions de prévention des déchets et de gestion de déchets, en particulier sur les déchetteries et le tri.

72 % des actions sont déjà en cours. 60 % du contenu des fiches-actions provient d'une démarche collaborative.

m2A s'est fixée 3 objectifs généraux pour son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) :

- **Réduire la production de déchets et développer des alternatives** peu émettrices de déchets,
- **Inscrire le territoire dans une économie circulaire,**
- **Baisser les déchets ménagers assimilés de 15 % en conformité avec la Loi AGEC, soit une réduction de 86 kg par habitant.**

Pour y parvenir, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) s'articule en 8 axes, dont découlent 18 actions et une soixantaine de sous-actions.

Les 8 axes sont les suivants :

1. Gestion de proximité des déchets verts et déchets alimentaires,
2. Promotion de la filière et des pratiques de réemploi,
3. Réemploi dans le bâtiment,
4. Consommation responsable et lutte contre le gaspillage alimentaire,
5. Sensibilisation et éco-exemplarité,
6. Régulation de l'accès en déchetterie,
7. Amélioration du tri,
8. Politiques incitatives de prévention.

Une consultation publique ouverte en ligne du 09 au 30 novembre

A l'issue de cette phase d'élaboration et conformément à la loi, m2A met en œuvre la consultation du projet en mettant à disposition le **dossier de consultation réglementaire du projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés**, sous forme numérique.

La consultation est ouverte du 09 au 30 novembre 2026 inclus sur le site : **www.m2A.fr/environnement/prevention-reduction-dechets/plpdma-programme-local-prevention-dechets-menagers-assimiles.**

Dans ce cadre, les avis des habitants sont sollicités sur les grandes parties du document ainsi que sur chaque axe et fiche action thématique.

Les contributions permettront d'enrichir l'état des lieux et les actions proposées. Elles seront étudiées sous l'angle de la faisabilité et soumises à l'approbation des instances de m2A.

Après cette étape de consultation, le projet de Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers & Assimilés (PLPDMA) sera complété. La version finale sera proposée au vote des élus lors d'un prochain Conseil d'Agglomération de m2A.

À noter !



La Quinzaine m2A de Réduction des Déchets aura lieu du 14 au 29 novembre 2026.

Le programme est à retrouver sur m2A.fr/environnement/prevention-reduction-dechets/quinzaine-m2a-de-la-reduction-des-dechets/

Contact Presse m2A • Orlane Foucault · 06 45 86 16 47 · orlane.foucault@m2A.fr